

COMPTE RENDU

DU

CONSEIL MUNICIPAL

DU 12 FEVRIER 2004

La séance présidée par Monsieur Joël MONIER, est ouverte à 19h00.

VILLE DE MENNECY
Département de l'ESSONNE

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

NOMBRE DE MEMBRES

Séance du 12 février 2004

Composant le Conseil : 33

En exercice : 33

Présents à la séance : 29

Convoqués le : 5 février 2004

L'an deux mille quatre, le 12 février à dix neuf heures, les membres composant le Conseil Municipal de MENNECY se sont réunis au nombre de vingt-neuf, au lieu ordinaire de leurs séances, sous la présidence de :

Monsieur Joël MONIER, Maire,

Mesdames, Messieurs :

Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Bernard MARTY, Monique ROYER, Gilbert NEUHAUS, Pierre MONTREUIL.

Etaient présents MM. Les Conseillers Municipaux, lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement, en exécution de l'article L 2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Pouvoir :

Esther GIBAND, Conseiller Municipal, pouvoir à Monsieur BOUCHERY

Absents :

**André PINON, Conseiller Municipal
Sophie BERNARD, Conseiller Municipal,
Nadège DEVILLE, Conseiller Municipal**

Le président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé en conformité de l'article L 2121-15 du Code des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal, Madame Jouda PRAT ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désigné pour remplir cette fonction qu' elle accepte.

**Chère Collègue,
Cher Collègue,**

En vertu de l'article L.2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales, j'ai l'honneur de vous faire connaître que les membres du Conseil Municipal se réuniront en Mairie Centrale:

**Le jeudi 12 février 2004 à 19h00
Salle du Conseil Municipal**

INFORMATIONS :

Arrêtés ayant été pris en vertu des articles L.2122-22 et L.2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales :

- L08.04.08.185 relatif à l'avenant n°3 au contrat de la Société d'Assurance Mutuelle S.M.A.C.L.
- L08.04.12.187 relatif à la signature d'une convention d'occupation d'un logement du patrimoine municipal entre la Commune et Monsieur Ronan DURAND

ORDRE DU JOUR :

I - AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Joël MONIER

1°) Installation d'un nouveau conseiller municipal : Madame Josette LACOMME, en remplacement de Monsieur CADHILAC Philippe, démissionnaire.

II – FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

2°) Budget général compte administratif du Maire et compte de gestion 2003 du comptable public.

3°) Demandes de D.G.E. 2004

- - travaux
- informatique
- matériel scolaire

4°) Débat d'orientation budgétaire 2003

III - URBANISME – TRAVAUX

Rapporteur : Daniel PERRET

5°) Compte administratif 2003 du service de l'eau et compte de gestion

6°) Compte administratif 2003 du service d'assainissement et compte de gestion

7°) Droit d'ester et de défendre la commune en justice : permis de construire MUNZUR

IV - RESSOURCES HUMAINES

Rapporteur : Daniel BAZOT

8°) Création de 3 postes d'agent administratif pour intégration de personnels en poste

9°) Indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections

V - AFFAIRES SOCIALES

Rapporteur : Marie-Claude RASCOL

10°) Convention entre le C.C.A.S. et la commune : loyer de la cuisine centrale

VI - QUESTIONS DIVERSES

Je compte sur votre présence effective et vous prie d'agréer, **Cher(e) collègue**, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

**Joël MONIER,
Maire.**

✂

BON POUR POUVOIR

Je soussigné(e),

Agissant en qualité de

Donne pouvoir pour me représenter

à

Lors du Conseil Municipal du

Date et signature :

Les retranscriptions en italiques correspondent à des citations

Monsieur Joël MONIER, Maire de la Commune de Mennecey, après avoir constaté que le quorum est atteint, ouvre la séance à 19h05 et demande à Madame Jouda PRAT d'assurer les fonctions de secrétaire de séance, fonctions que celle-ci accepte.

Monsieur Le Maire donne ensuite lecture des arrêtés pris en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales et des délibérations du 03 Avril 2001 et du 23 Mai 2002 portant délégation du Maire par le Conseil municipal.

A l'occasion de l'énoncé de l'arrêté L 08 04 12 187 relatif à la convention d'occupation d'un logement du patrimoine municipal entre la Commune et Monsieur Ronan DURAND, Monsieur Le Maire informe de la prise de fonctions de celui-ci en tant qu'Attaché Territorial aux cotés de Monsieur LAFAYE, Directeur Général des Services.

Madame Monique ROYER prend la parole pour s'enquérir du devenir des enfants dans l'obligation de quitter leur structure d'accueil (crèche) en cours d'année, du fait d'un dépassement d'âge, mais non encore scolarisables. Pour eux, un projet d'accueil type jardin d'enfants avait été envisagé dans la maison à présent occupée par Monsieur DURAND. Qu'en est-il à ce jour ?

Monsieur Joël MONIER fait connaître à Madame ROYER que, après consultation de la Caisse d'Allocations Familiales et des représentants des administrations sur les multiples projets d'aménagements des 89 m² de cette habitation, il a fallu faire « *machine arrière* ». Après cette « désillusion », il a été décidé que les enfants déjà en crèche y resteraient et qu'une directrice d'école, « *un peu contrainte et forcée* » accepterait les autres. Monsieur Le Maire complète sa réponse en indiquant qu'aucun enfant n'est hors structure.

Monsieur MONIER indique ensuite à chacun des Conseillers que des dossiers arrivés tardivement ont été mis sur table.

Ces documents concernent le projet immobilier de la Rue du Bel Air n°33-35 et 37.

Lors du précédent conseil, il avait déjà été évoqué que la Société « La Grande Ile » se retirait de ce projet de construction. Suite à cela, Monsieur Le Maire informe que deux arrêtés ont été pris :

- le premier pour annuler ce permis de construire
- le deuxième concernant la démolition.

Les co-propriétaires du Bel-Air (à l'origine du recours auprès du Tribunal de Versailles) et la Société « La Grande Ile » seront les destinataires de ces deux arrêtés.

Un affichage est à effectuer sur les lieux (par la société susnommée) ainsi qu'en Mairie centrale et Mairie annexe.

Monsieur Le Maire explique ensuite, qu'il n'y a pas de compte rendu des conseils municipaux précédents soumis à approbation. Ayant eu lieu à des dates rapprochées et du fait de leur forme exhaustive, il est difficile de les fournir dans les temps. Ils seront donc expédiés par La Poste au plus tôt.

A ce propos, Monsieur MONIER précise que, dorénavant, les comptes rendus seront rédigés de façon plus condensée.

Monsieur LAFAYE, Directeur Général des Services, témoigne du fait que le compte rendu du 11 Décembre était prêt à être mis sur table ce soir mais qu'une dernière relecture a révélé quelques corrections à effectuer. Il prie donc l'Assemblée de bien vouloir excuser la Direction Générale de ce retard dû à un certain « *perfectionnisme* ».

Monsieur Le Maire aborde l'ordre du jour :

I – AFFAIRES GENERALES

Rapporteur : Joël MONIER

1) ° Installation d'un nouveau conseiller municipal

Monsieur MONIER rappelle le courrier dans lequel Monsieur Philippe CADHILAC exprimait sa volonté de démissionner de son mandat de conseiller municipal, pour des raisons personnelles et professionnelles. La personne suivante sur la liste « Mennecy avec vous », Madame Josette LACOMME, a accepté d'occuper la place laissée vacante par Monsieur CADHILAC.

Monsieur Le Maire présente « *avec plaisir* » Madame LACOMME à l'ensemble des élus. Il mentionne qu'elle reprend aussi, dans l'immédiat, les responsabilités de Monsieur CADHILAC dans ces différentes commissions : Affaires culturelles - Collège - Lycée, même si par la suite, il peut y avoir des modifications.

Monsieur Le Maire interroge sur d'éventuelles objections quant à cette situation.

Monsieur REYNAUD doute que Monsieur CADHILAC ait été représentant au Collège et au Lycée, se souvenant que la représentation était totalement féminine. Il demande vérification de ce point.

Cela dit, il accepte « *sans problème* » l'installation de Madame LACOMME aux lieux et places de Monsieur CADHILAC

Monsieur MONIER assure qu'une vérification sera faite bien que sur la liste fournie, Monsieur CADHILAC figurait bien au Collège et au Lycée.

LE CONSEIL MUNICIPAL ACTE DE L'INSTALLATION DE MADAME JOSETTE LACOMME.

II – FINANCES

Rapporteur : Bernard BOULEY

Les points n°2, n°3 et n° 4 seront présentés à la suite, à l'aide d'une projection sur écran par vidéo -projecteur.

2°) Budget général compte administratif du Maire et compte de gestion 2003 du comptable public :

Monsieur BOULEY apporte les informations suivantes :

Section INVESTISSEMENT :

Dépenses :	3 252 178 .35 €	<i>réalisées à hauteur de 55,84 %</i>
Recettes :	2 176 478.94 €	<i>réalisées à hauteur de 37,37 %</i>
Déficit de l'exercice :	1 075 699.41 €	
Déficit antérieur :	466 329.08 €	
Déficit de clôture :	1 542 028.49 € :	<i>ce solde négatif sera couvert lors de l'affectation du résultat de la section de fonctionnement ainsi que les crédits de report pour 271 241 €.</i>

Correction du déficit de clôture après intégration des restes à réaliser :

Dépenses	Recettes
271 241.00 €	1 571 100.00 €

Section de FONCTIONNEMENT :

Dépenses :	14 007 425.15 €	<i>réalisées à hauteur de 80,09 %</i>
Recettes :	15 752 922.14 €	<i>réalisées à hauteur de 101,59 %</i>
Excédent de l'exercice :	1 745 496.99 €	
Excédent antérieur:	395 014.82 €	
Excédent de clôture :	2 140 511.81 €	

Excédent global de clôture : 598 483.32 €.

Le Compte Administratif 2003 fait apparaître :

- *un déficit brut d'investissement de 1 542 028.49 €*
- *un excédent de fonctionnement cumulé de 2 140 511.81 € qui sera inscrit au budget 2004 après affectation du résultat dans les différentes sections.*

Monsieur BOULEY présente, un tableau, fonction par fonction ou service par service de ce qui a été voté :

Budget Primitif + Décisions du Maire en parallèle de ce qui a été réalisé.

Il signale que, le plus souvent, le « réalisé » est très proche du « voté ». Quant aux écarts significatifs pouvant être relevés sur certains postes, Monsieur BOULEY en donne les explications au fur et à mesure.

(Dans cette logique, sont présentés ci-dessous, tant pour les dépenses que pour les recettes d'investissement et de fonctionnement, uniquement les postes ayant nécessités ce type de précision. Les autres éléments sont consultables dans les documents financiers du dossier et sur les bandes audio.)

Monsieur BOULEY fait remarquer que le **premier nombre** correspond au montant **réalisé** et le **second** au montant initialement **voté**.

Dépenses de fonctionnement :

- cimetière : réalisé 0 alors que 7 388 € était prévu pour le relèvement de concessions mais celui-ci n'a pas été effectué en 2003. L'opération sera réalisée en 2004

- culture : 105 827.90 € pour 115 549 €
La différence s'explique par le poste « location mobilière » : un photocopieur était budgété sur l'année mais sa location s'arrêtait avant la fin de l'année.

- environnement : 2 980.43 € pour 7 602 €
L'écart se justifie par le poste « annonce et insertion ». Il était prévu de passer des annonces pour du recrutement qui n'a, finalement, pas été nécessaire, donc la dépense prévue n'a pas été engagée.

- finances : 946 045.66 pour 2 409 403 €
les dépenses imprévues de fonctionnement et le virement à la section Investissement expliquent la différence

- informatique : 39 549.58 € pour 45 400 €
il s'agit d'une économie sur les redevances et maintenances de logiciels renégociées en cours d'année

- restaurant municipal : 335 593.71 € pour 365 099 €
il faut signaler une économie ou plus précisément moins de dépenses sur l'alimentation que prévues.

- transports : 17 752.31 € pour 110 400 € il s'agit des 86 400 € budgétés en début d'année. Or, après le vote du Budget, la Communauté de Communes a pris en compte le transfert de compétence « transports ». Il n'y a donc plus de versement à effectuer à la C.C.V.E. ; tout est prélevé sur la T.P. qui nous reverse sur l'attribution de compensation de T.P.

Monsieur BOULEY présente maintenant les recettes de fonctionnement

Recettes de fonctionnement :

- ressources humaines : 647 674 € pour 683 948.80 €
la différence correspond aux emplois jeunes et au remboursement d'assurance du personnel
- services administratifs : 625 842.15 € pour 669 683 €
dans les contributions directes au 7311, on trouve 30 795 €
c'était une mauvaise imputation au niveau du Primitif que
l'on retrouve dans le 7311 finances : il s'agit de la loi S.R.U.
sur les logements sociaux.
- bibliothèque : 20 845.23 € pour 14 492 €
augmentation significative de la Dotation Générale de
décentralisation prévue à 6 096 € et passée à 10 845.26 €
- centre de loisirs : 275 057.14 € pour 252 000 €
la subvention C.A.F. est un peu moindre mais il y a eu plus de
règlements journée et de garderie cette année
- crèche Jean Bernard : 453 591.89 € pour 469 926 €
la subvention départementale a baissée
- crèche La Ribambelle : 160 470 € pour 199 700 €
il y a eu baisse à la fois de la subvention CAF et de la
subvention départementale
- finances : 11 506 770.34 € pour 11 692 403 €
2 points expliquent cet écart : l'attribution de compensation de
T.P est moindre (cela correspond au retrait des transports) et
la taxe additionnelle des droits de mutations a progressé de
façon significative en 2003.
- sports : 71 226.94 € pour 23 500 €
il s'agit de recettes presque exceptionnelles = revenu des
immeubles 15 000 € prévus mais 61 234 €
cela correspond principalement à la mise à disposition du
gymnase au collège et au lycée.

Monsieur BOULEY interroge les Conseillers Municipaux sur d'éventuelles questions.
Personne ne se manifestant ; il poursuit par les dépenses d'investissement.

Dépenses d'investissement :

- bâtiments : 411 061.08 € pour 1 612 599 €
deux dépenses importantes étaient prévues au budget primitif 2003 :
la construction du gymnase du Rousset et le début des travaux du nouveau cimetière.
Pour des raisons diverses (changement de règlement pour l'obtention des subventions, acquisition complexe du terrain pour le gymnase du Rousset) ces travaux n'ont pas pu être réalisés en 2003 et donc aucune recettes perçues.
Ces mêmes sommes, qui ne vont pas apparaître dans les reports puisque rien n'a encore été engagé, seront réinscrites en dépenses sur le budget 2004. A signaler que les recettes ne seront pas identiques puisque le contrat triennal a été voté récemment et permet d'obtenir des subventions plus conséquentes. Quant au cimetière, il est permis d'espérer une subvention conséquente
- cimetière : 305 312 € : rien d'engagé (explication ci-dessus)
- environnement : 299 000 € pour 53 338 €
la différence s'explique par le poste 2128 « agencement et aménagement » : il était prévu la pose d'une barrière aux étangs de La Patte d'Oie or l'engagement a été fait après la clôture du Compte Administratif ; Donc ces sommes sont inscrites en report.
- finances : 1 179 272.83 € pour 1 685 521 €
puisque les jeux d'écriture ne sont pas reportables tout de suite
- matériel de transports : 8 300 € pour 25 000 € sommes en report
- urbanisme : 45 554.76 € pour 159 466 €
fin des travaux de la rue de La Fontaine et divers travaux prévus dans la D.M

Recettes d'investissement :

- finances 2164 977.92 € pour 4 920 609 €
car: -la D.G.E Equipement, qui est reportable, n'a pas été touchée complètement,
- l'emprunt levé à hauteur de 650 000 € pour 1,9 million prévu (cela conséquemment aux deux grands chantiers qui n'ont pas été engagés en 2003).
- voirie 396 968 € pour 229 576 €
plusieurs recettes n'ont pas encore été obtenues :
1ère tranche du contrat triennal pour 166 764 €
une subvention EDF pour la rue de La Fontaine pour 62 812 €

Monsieur BOULEY questionne l'Assemblée sur la nécessité d'un complément d'information. Aucune intervention.

Monsieur BOULEY propose l'adoption de la délibération Compte Administratif et en fait la lecture

En application de l'article L 2121.14.CGCT, Monsieur le Maire se retire au moment du vote. Madame Chantal LANGUET, premier maire adjoint, assure la présidence de la séance pendant cette absence.

Intervention de Monsieur REYNAUD (dont les propos, à sa demande, sont retranscrits intégralement ci-dessous):

«Comme c'est déjà adopté à la majorité, on s'abstiendra, sinon il y aura un petit problème »

Monsieur BOULEY : « oui, oui, je suis désolé ».

Monsieur REYNAUD : « ceci, ce n'est pas normal ; cela dénote d'un certain manque de respect pour un vote qui n'a pas encore eu lieu. Donc, j'aimerais qu'au compte rendu soit bien acté ce fait. Je trouve que c'est quelque chose d'assez désagréable pour le respect des élus. »

Monsieur REYNAUD ajoute des commentaires sur la construction de ce budget, considérant que celui-ci n'est pas « bien réalisé », insistant sur les écarts d'investissements importants « même si la trésorerie et les finances municipales ne sont pas en péril »

Des investissements prévus et non réalisés sont le signe, pour Monsieur REYNAUD, de certaines anomalies de prévisions et de fonctionnement de la commune.

Il constate par ailleurs que le budget de fonctionnement a été, lui, à peu près réalisé conformément aux prévisions, mais que malgré l'application de la méthode des décisions budgétaires modificatives, il existe encore des écarts.

Monsieur REYNAUD annonce : « nous nous abstiendrons parce que nous n'avons pas voté le budget correspondant. »

Madame LANGUET propose le vote du compte administratif du Maire et compte du compte de gestion 2003 du comptable public :

ADOPTÉ A LA MAJORITÉ

Pour : 19 : Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Gilbert NEUHAUS, Bernard MARTY

Abstention : 10 - Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND pouvoir à Michel BOUCHERY.

Absents : 4 - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Joël MONIER (art L2121-14)

Le vote effectué, Monsieur le Maire reprend la présidence de la séance.

3°) Demandes de D.G.E

Monsieur BOULEY propose de poursuivre l'ordre du jour. Il présente, poste par poste, trois demandes de D.G.E :

a) -D.G.E travaux

Volet scolaire (subvention 20 %) :

- .pose d'une surcouverture et panneaux isolants école maternelle Jeannotte
- .aménagement de la cour d'école primaire Jeannotte
- .amélioration du chauffage à l'école primaire Jeannotte
- .pose d'une surcouverture et panneaux isolants école primaire Verville

Volet amélioration du service public (subvention 40 %)

- .création d'un cimetière rue Paul Cézanne

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Absents 3 : - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE.

b) - D.G.E informatique

Acquisition de matériels et logiciels, et câblage dans les différentes écoles et services communaux

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ**

Absents 3 : - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE.

Suite au vote de cette D.G.E informatique, Monsieur BOUCHERY demande à Monsieur BOULEY si l'achat d'un logiciel de gestion pour l'école de musique est prévu en 2004.

Monsieur MARTY confirme qu'une étude est faite en ce sens avec pour contrainte de trouver un logiciel en adéquation avec le reste des logiciels de la commune.

Monsieur REYNAUD demande que le plan de financement soit annexé et indiqué comme tel dans la rédaction de la délibération.

Monsieur Le Maire procède au vote :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte A L'UNANIMITE**

Absents 3 : - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE.

c) - D.G.E scolaire

remplacement de mobilier vétuste

Monsieur REYNAUD indique que pour cette délibération l'avis de la Commission des Finances n'est pas indiqué et qu'une inversion a été faite entre le « approuve » et le « sollicite ».

Monsieur Le Maire procède au vote :

**LE CONSEIL MUNICIPAL
ADOpte A L'UNANIMITE**

Absents 3 : - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE.

4°) **Débat d'orientation budgétaire**

Monsieur BOULEY invite les conseillers à débattre des orientations budgétaires 2004. Pour permettre cette discussion, il va détailler l'évolution des différents éléments budgétaires en présentant un suivi analytique de chacun, grâce à une projection vidéo de nombreux tableaux et graphiques.

(Les documents ont été distribués à l'ensemble des élus et sont consultables sur simple demande au Secrétariat Général)

(Seuls sont repris ci-dessous les postes ayant suscités débat ou réflexion)

- assurances : la forte hausse de 2001 est due aux remboursements effectués par l'assurance suite à la tempête de 1999
- carburant : retour aux normes raisonnables de 1995 /96/97
- eau : dépenses de 2002 dues à des fuites ; en 2003, baisse car versement des avoirs, la surconsommation de 2002 a été en partie compensée par l'assurance « fuite » figurant dans l'abonnement
- E.D.F : 2 consommations importantes : -bâtiments : évolution à la baisse grâce à des travaux d'isolation ;
-éclairage public : augmentation du fait des nouveaux lotissements (plus de rues = plus d'éclairage)

Monsieur REYNAUD souhaite que pour l'an prochain, les tableaux présentent la consommation en KW/h afin de mieux réaliser les efforts de la commune en matière d'économie d'énergie.

Monsieur BOULEY répond que cette présentation est déjà appliquée sur certains tableaux de bord...mais le travail est long et nécessite de mobiliser du personnel.

- Gaz : suit les mêmes évolutions que E.D.F
- Télécoms : la consommation est plus forte cette année

Monsieur REYNAUD s'étonne de cette hausse de près de 10 %.

Monsieur PERRET intervient pour expliquer que cette hausse est essentiellement due à l'utilisation du portable. Il donne l'exemple des enseignants qui appellent directement des postes fixes des écoles sur les portables des parents d'où une tarification plus élevée. Une étude est en cours pour moduler ces coûts, en privilégiant les communications de portable à portable notamment.

Monsieur BOULEY rajoute que lorsqu'il sera possible d'investir dans une installation globale ADSL (écoles et inter-connection des services), une forte économie pourra être dégagée.

- Fourniture de bureaux : forte baisse en 2003 ; les achats sont mieux négociés, la distribution est surveillée, la gestion des stocks est meilleure
- Les subventions aux associations : 73,88 % des subventions vont au C.A.C

Monsieur REYNAUD indique que la présence du C.A.C dans les graphiques fausse les données et ne permet pas de peser l'effort de la commune vers les autres associations.

- Les impôts (4 taxes) : Monsieur BOULEY présente un tableau reprenant l'évolution des impôts sur plusieurs années. Il insiste particulièrement sur le fait que l'attribution de compensation baissera à chaque fois que la commune transférera des compétences, d'où une diminution des recettes. *Il faudra donc faire baisser nos dépenses à moins que le choix se porte sur une augmentation d'impôts*

Un débat s'engage sur le thème des transferts de charges entre Monsieur BOULEY, Monsieur PEZAIRE et Monsieur REYNAUD :

Monsieur PEZAIRE intervient pour énoncer : « *quand l'attribution de compensation baisse, c'est une recette qui baisse, mais elle baisse à la hauteur de la charge qui est transférée.* »

Quand vous dites qu'il faudra peut-être augmenter les impôts, non, puisque c'est neutre fiscalement »

Monsieur BOULEY lui répond : « *Non, ce n'est pas neutre financièrement* » et prend un exemple « *demain, on décide de transférer les gymnases et tout. Mais si on ne transfère pas le personnel avec, on aura toujours les charges de personnel et on aura l'attribution de compensation globalement* ».

Monsieur REYNAUD : « *Il faut être clair, si vous transférez une compétence, il ne faut pas parler de transfert de charges mais de transfert de compétences. Cela doit se traduire par un transfert de charges et un transfert de dotations qui servaient en partie à payer ces charges. Mais qui dit transfert de charges, dit bien entendu je ne garde pas du personnel à rien faire si j'ai transféré la compétence. Sinon, ça ne tient pas la route. Cela veut dire que quand on transfère une compétence, on transfère les services qui travaillent pour cette compétence dans leur totalité, sinon l'intercommunalité n'est pas un facteur d'économie. Cela devient un sur-coût et si on veut tuer l'intercommunalité on continue comme cela. Quand on transfère une compétence, déchargeons nous complètement* ».

Monsieur BOULEY : « *C'est exactement ce que je souhaitais faire passer comme message* »

Monsieur PEZAIRE : « *Ce n'est pas toujours possible parce qu'on ne transfère parfois des compétences qu'en partie. Par exemple, pour le développement économique, on peut très bien ne transférer que certaines zones. Bon là, je crois que c'est toutes les zones qui ont été transférées. Mais vous avez le cas où c'est certaines zones qui sont transférées. Donc vous avez des compétences qui restent à charge des communes. Vous avez certaines communes qui ne transfèrent que leurs petites et puis par exemple pour tout ce qui est commercial, ça, vous ne le transférez pas. Ce n'est pas de la compétence de la Communauté de communes. Tout ce qui est en relation avec les petits commerces, toute l'animation centre bourg par exemple. Il y a des compétences partagées. Donc ce n'est pas toujours possible. Et là le problème du personnel, vous pouvez très bien le transférer par exemple qu'à 50 % mais généralement on préfère..soit il est en totalité, soit* ».

Monsieur REYNAUD : « *Cela veut dire que dans ce cas là, il faut le transférer à hauteur du pourcentage de transfert de compétence.* »

Monsieur PEZAIRE : « *C'est pour cela que je dis que c'est toujours neutre financièrement. Mais ça, c'est la loi. C'est pas quelque chose que je dis moi .Par contre effectivement, il peut y avoir le problème si on garde un personnel, est-ce qu'on peut le réaffecter pour le pourcentage où on lui a enlevé sa partie Donc sur le plan financier, c'est neutre, donc pas besoin d'augmenter les impôts quand il y a transfert de charges.* ».

Monsieur BOULEY reprend l'analyse des données :

- Recettes des droits de mutation : 627 977.72 cette année pour 400 000 environ les 2 ou 3 années précédentes

Monsieur BOULEY : « *donc les maisons se vendent bien à Mennecy* » ; il précise à la demande de Monsieur REYNAUD, qu'il y a des transferts de propriétés d'ancien mais aussi de neufs, à des taux différents.

Monsieur REYNAUD se fait confirmer que la livraison des nouveaux programmes immobiliers a joué et que, de ce fait, cette ressource n'est pas pérenne. Plusieurs conseillers s'interrogent sur les droits de mutation sur le neuf et la part du turn-over dans les chiffres donnés

Madame PRAT dit à ce moment : « *il y a eu beaucoup de ventes de maisons surtout à la Verville ; beaucoup de personnes sont parties. C'est sûr que quand on augmente les impôts, les gens partent. Cela leur donne peur et ils partent.* »

Monsieur MONIER : « *Les maisons se vendent, mais se remplissent après.* »

- Salaires : pour la deuxième fois (1997), on constate une petite baisse, ce qui va dans le sens défini par la Chambre Régionale des Comptes et les partenaires financiers
- Ordures ménagères : Monsieur BOULEY affirme sa satisfaction de voir les dépenses et recettes équilibrées, ce qui *n'est pas chose facile* puisque le tonnage prévu en début d'année varie en fonction de nombreux critères (exemple des faibles déchets verts en cas de sécheresse).

Il poursuit par la présentation des dépenses réelles d'investissement :

On constate une baisse en 2001 et en 2002 puis un bon départ en 2003. Cette évolution est souvent rencontrée « *à l'arrivée d'une nouvelle équipe qui monte des projets, cherche des subventions dans un premier temps puis se lance* ».

Au 31 décembre, la Commune présente un résultat d'investissement négatif de 1 542 028 et un résultat de fonctionnement positif de 2 140 511 dont une partie sera affectée en investissement.

Monsieur BOULEY poursuit par la présentation des 11 ratios légaux annexés à chaque budget. (Cette liste a été ultérieurement distribuée à tous les élus). Il précise que *comme la TP n'est plus une ressource directe, certains ratios n'ont plus de sens*.

- Les dépenses réelles de fonctionnement ont baissé en 2003
- Les recettes de fonctionnement par habitant ont augmentées un petit peu
- Les dépenses brutes d'équipement par habitant ont *une valeur significative* en 2003
- L'encours de la dette par habitant est tombé de 807 € à 627 €

- Le ratio dépenses brutes d'équipement /recettes montre que la commune est capable d'autofinancer ses investissements

- Le ratio encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement baisse sensiblement : la commune est capable de rembourser beaucoup plus vite la dette qu'en début de mandat.

Pour conclure cette présentation, Monsieur BOULEY cite Madame DESCAMP, receveur municipal :

« La commune a dégagé en 2003 une capacité d'autofinancement de 1 005 283 € soit 52% de plus qu'en 2002, ce qui permet d'aborder les investissements futurs avec une certaine sérénité.

Le ratio défavorable en 2001, 1,06 en ce qui concerne la marge d'autofinancement courant, s'est amélioré en passant à 0,97 en 2002 et à 0,93 en 2003. Un ratio inférieur à 1 signifie que la commune a la possibilité d'autofinancer ses investissements. Concernant la rigidité des charges structurelles, ce ratio est donc en amélioration. En 2001, la capacité de désendettement était de 42,96 années, elle est passée à 6,20 années et est à 4,50 en 2003 » Monsieur BOULEY précise que le seuil d'alerte est à 15 ans.

Il remercie le service Finances et sa responsable, Mademoiselle LATIMIER.

Monsieur MONIER apporte une dernière précision concernant les charges de personnel en expliquant que *oultre la stagiairisation* de trente agents depuis 2001 *deux efforts ont été faits en faveur de la Police Municipale et du Temps Libre*.

Après remerciement également au service Finances, il présente aux membres du Conseil Monsieur Ronan DURAND, adjoint au directeur général des services qui vient de prendre place.

Monsieur MONIER interroge sur d'éventuelles questions concernant les informations qui viennent d'être communiquées avant d'aborder le Débat d'Orientation Budgétaire proprement dit et de connaître les *sentiments* de chacun sur les orientations qui déboucheront au mois de mars sur la politique du budget 2004.

Aucune question.

Monsieur BOULEY reprend la parole pour présenter les réflexions sur la façon d'aborder le budget 2004 et les éléments à l'origine de ces réflexions.

Ces éléments principaux sont :

- La DGF : devrait suivre l'augmentation prévue sur le plan national d'environ 0,87 %
- Les autres dotations n'ont qu'une incidence relative et sont globalement maintenues au niveau de 2003
- La TP est maintenant perçue par la Communauté de Communes qui reversera chaque mois le douzième revenant à la commune, à hauteur des recettes 2002, déduction faites des charges relevant du transfert de compétence
- Les dépenses de fonctionnement : pour 2004, il conviendra de poursuivre la politique de stabilisation des charges de fonctionnement, en prenant toutefois en compte les augmentations obligatoires (hausse des salaires en janvier de 0,5%, hausse des cotisations CNRACL, frais générés par les élections et le recensement)
- L'investissement : le programme pluriannuel d'investissement qui a démarré en 2002 notamment dans le secteur informatique et dans les écoles par la mise en place de nouveaux équipements sera poursuivi par la mise en réseau des services et l'acquisition de matériel pour les écoles non encore équipées. Les dépenses seront financées par des subventions et par un autofinancement croissant. Il y aura poursuite du programme de rénovation des bâtiments scolaires et des bâtiments sportifs. Des crédits relatifs au terrain de sports du Rousset et au cimetière seront réinscrits en 2004. Il y aura également réalisation de la 2^{ème} tranche du contrat triennal (avenue Jean Jaurès et Orangerie) et d'une aire d'accueil pour les gens du voyage (obligatoire).
- Recettes de fonctionnement : il sera nécessaire de tenir compte de la baisse significative de la recette concernant les emplois jeunes (supprimée = - 100000€) et du changement de contrat de l'assurance du personnel (perte importante)

Le budget primitif 2004 sera établi en concordance avec les objectifs suivants :
un bon équilibre dépenses/recettes de fonctionnement et un autofinancement suffisant à la réalisation des dépenses d'investissement, sans mobiliser l'emprunt nouveau et en maintenant les taux d'imposition actuels.

Telles sont les bases d'un débat que Monsieur Le Maire propose d'ouvrir.

Monsieur MONIER donne la parole à Madame MULLER.

Madame MULLER souhaite que soient précisées les attributions du chef de service embauché à la communication et notamment savoir si cette création de poste implique qu'il n'est désormais plus nécessaire de faire appel à des sous-traitants pour l'organisation de manifestations telles que la fête du Parc.

Madame FIORI témoigne de la nécessité d'un chef de service à la Communication comme il existe un tel responsable dans tous les autres services de la Commune.

Cela paraît tout à fait normal qu'un service soit encadré par une personne compétente et responsable. Cela n'a rien à voir avec les services que propose un prestataire en matière d'animation, comme l'installation de tentes pour les manifestations.

A la question posée par Monsieur REYNAUD, Madame FIORI précise que l'effectif du service n'augmente pas d'une unité mais retrouve sa composition initiale puisque, quelques temps auparavant, une personne avait été mutée sans être remplacée.

Le débat se poursuit par deux questions posées par Monsieur REYNAUD :

-Premièrement : les investissements réels.

Monsieur REYNAUD interroge sur *les acquisitions d'équipement qui servent à quelque chose*. Que devient le projet de la Maison de la Petite Enfance, un des volets du contrat régional ?

Monsieur PERRET répond que les premières discussions entre les intervenants concernés ont déjà eu lieu. En 2004, les frais d'architecte, le dépôt de permis et le financement seront imputés.

Madame PASSEFORT complète cette intervention en précisant que la CAF et le département participeront sous forme de subvention pour la réalisation de ce projet.

Monsieur REYNAUD questionne sur l'intervention de la Région.

Monsieur PERRET l'informe qu'une meilleure source de financement semble trouvée.

Monsieur REYNAUD demande de façon précise : *est-ce que l'on peut considérer que vous ne faites aucun effort pour obtenir des subventions de la Région dans le cadre du dossier que vous avez dû déposer, qui s'appelait Contrat Régional ? Est-ce que aujourd'hui vous nous dites clairement : le projet régional est mort ?*

Monsieur PERRET déclare que l'on reste à l'étude sur un dossier qui est en attente au Conseil Régional car dans l'intérêt de Mennecy il est recherché le financement le plus approprié, peut-être via le Département.

Monsieur REYNAUD ne juge pas négativement cette démarche mais souhaite simplement éviter toute hypocrisie vis-à-vis de la Région.

Pour plus de clarté, Monsieur BOULEY fait valoir que le contrat régional prend ce dossier à environ 45% alors qu'aujourd'hui la CAF subventionne ce type de projet à 80%, plus une part d'équipement intérieur. La CAF est prête à apporter son aide plus vite et de manière plus conséquente que la Région sur un dossier quasiment prêt. Il semblera évident pour tous les élus que le choix se porte sur le meilleur mode de financement. Le contrat régional n'est pas mort pour autant puisqu'une option peut être substituée par une autre. Il y a une volonté certaine de faire avancer ce dossier de Maison de la Petite Enfance.

- Deuxièmement : quel est l'objectif pour 2004 concernant le ratio de dépenses de personnel sur les dépenses réelles de fonctionnement ?

Monsieur MONIER met en avant la problématique d'une augmentation des frais de personnel en rapport avec une qualité de service répondant aux attentes d'un fonctionnement honorable de notre Mairie. La prise de conscience de la dégradation de ce ratio est réelle. Monsieur Le Maire souhaite améliorer le fonctionnement de l'administration tout en diminuant les charges, mais sans léser le personnel ; tâche qu'il reconnaît difficile.

Intervention de Monsieur LAFAYE, directeur général des services, pour relativiser l'importance et surtout la signification et la fiabilité du ratio dépenses de personnel/dépenses de fonctionnement.

Monsieur REYNAUD abonde dans ce sens en démontrant que par une augmentation des autres dépenses de fonctionnement, on diminuerait mathématiquement ce ratio. Or, du fait de brillantes économies sur tous les autres postes de fonctionnement, le ratio augmente bêtement sans même avoir augmenté les charges de personnel.

La véritable question pour Monsieur REYNAUD est : quel est le personnel dont Mennecy à besoin pour le service qu'attendent les Menneçois de la Mairie ?

Monsieur Le Maire remercie Monsieur BOULEY et son service pour ce travail important et annonce le point suivant.

LE CONSEIL MUNICIPAL PREND ACTE de la tenue du débat relatif aux orientations budgétaires pour l'année 2004 permettant d'élaborer le prochain Budget Primitif.

III – URBANISME :

Rapporteur : Daniel PERRET

5°) Compte administratif 2003 du service de l'eau et compte de gestion

Monsieur PERRET donne lecture du compte administratif eau potable, section investissement, section exploitation, et annonce un excédent global de clôture de 141 78.78 €.

Pas de question.

Monsieur le Maire quitte la salle le temps du vote et laisse la présidence du conseil à Madame LANGUET, premier maire adjoint.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 19 : Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Gilbert NEUHAUS, Bernard MARTY

Abstention : 10 - Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND pouvoir à Michel BOUCHERY.

Absents : 4 - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Joël MONIER (art L2121-14)

6°) Compte administratif 2003 du service d'assainissement et compte de gestion

Monsieur PERRET reprend la parole pour présenter le compte administratif assainissement, section investissement, section exploitation et annonce un excédent global de clôture de 148 433,37 €.

Monsieur Le Maire quitte à nouveau la salle ; Madame LANGUET fait procéder au vote.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 19 Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Gilbert NEUHAUS, Bernard MARTY

Abstention : 10 - Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND pouvoir à Michel BOUCHERY.

Absents : 4 - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE, Joël MONIER (art L2121-14)

7°) Droit d'ester et de défendre la commune en justice : permis de construire MUNZUR

Monsieur PERRET soumet au Conseil Municipal le projet de délibération « droit d'ester et de défendre la Commune en justice » concernant la contestation par Monsieur et Madame ARNAUD du permis de construire accordé à la SARL MUNZUR.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 26 : Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Gilbert NEUHAUS, Bernard MARTY, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND pouvoir à Michel BOUCHERY.

Abstention : 4 - Claude GARRO, Christine COLLET, Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

Absents : 3 - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE

IV RESSOURCES HUMAINES :

Rapporteur : Daniel BAZOT

8°) Création de 3 postes d'agent administratif pour intégration de personnels en poste

Monsieur BAZOT donne lecture de la note explicative concernant la création de trois postes d'agent administratif, pour régularisation du cadre emplois de 3 agents déjà en poste. De ce fait, Monsieur BAZOT précise que ces créations ne génèrent aucune dépense supplémentaire.

Monsieur REYNAUD demande à Monsieur BAZOT si un prochain *nettoyage des postes supprimés* est prévu.

Cela a été fait il y a moins de 2 mois répond Monsieur BAZOT.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A LA MAJORITE

Pour : 28 : Joël MONIER, Michel MARTIN, Daniel PERRET, Geneviève RYCKEBUSCH, Marie-Claude RASCOL, Madeleine FIORI, Annie BERTHAUD, Daniel BAZOT, Chantal LANGUET, Josette LACOMME, Nicole PASSEFORT, Daniel MOIRE, Alain CROULLEBOIS, Apolo LOU YUS, Jacques DUVERNE, Bernard BOULEY, Danielle BUFFIN, Hervé MARBEUF, Gilbert NEUHAUS, Bernard MARTY, Danièle MULLER, Jean-Paul REYNAUD, Claude GARRO, Christine COLLET, Michel BOUCHERY, Monique ROYER, Pierre MONTREUIL, Esther GIBAND pouvoir à Michel BOUCHERY.

Abstention : 2 Jouda PRAT, Jean-François PEZAIRE.

Absents : 3 - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE

9°) Indemnités forfaitaires complémentaires pour les élections

Monsieur BAZOT indique que l'objectif de cette délibération est de permettre le versement des indemnités forfaitaires pour élection à des agents de catégorie A et B ; cela parce qu'il faut tenir compte pour eux du nouveau régime indemnitaire. De plus, Monsieur BAZOT précise que la délibération est indispensable car, même si ces dépenses sont inscrites au budget, les élections ont lieu le 21 mars.

Monsieur REYNAUD demande une modification de la délibération « *seront inscrits* » au lieu de « *sont inscrits* » puisque le budget n'est pas encore voté.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Absents 3 : - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE.

V AFFAIRES SOCIALES :

Rapporteur : Marie-Claude RASCOL

10) Convention entre le CCAS et la commune : loyer de la cuisine centrale

Madame RASCOL explique que depuis plusieurs années, une cuisine centrale utilisée pour la restauration scolaire est installée dans les locaux de la résidence GAURAZ. Madame RASCOL fait part de la nécessité d'établir une convention définissant les conditions financières et les conditions d'occupation de ces locaux.

Madame ROYER demande des précisions sur les relations entre le CCAS et la société LA LUTECE, propriétaire des lieux.

Madame RASCOL lui explique que le CCAS est locataire de la société LA LUTECE pour l'ensemble de la résidence. Il perçoit les loyers des résidents qui permettent de reverser le loyer général à la société LA LUTECE.

LE CONSEIL MUNICIPAL ADOPTE A L'UNANIMITE

Absents 3 : - André PINON, Sophie BERNARD, Nadège DEVILLE.

VI QUESTIONS DIVERSES :

QUESTIONS ECRITES ET QUESTION ORALE

❖ Questions écrites (les courriers sont annexés en fin de document) :

- Question de Monsieur REYNAUD concernant une modification réclamée sur le texte de la délibération « Avenant n°1 au contrat départemental triennal en date du 8 septembre 2003 »

Monsieur MONIER répond que la correction est faite, document sur table pour preuve.

➤ Questions de Madame PRAT :

- a) demande d'informations sur la rue Fort Loiseau

Monsieur PERRET précise que les riverains qui ne sont pas regroupés en association souhaitent rétrocéder leur lotissement. La Mairie leur demande de former une association de manière à avoir un interlocuteur unique et officiel

- b) projet de ZAC :

Monsieur PERRET demande à Madame PRAT de préciser le domaine visé : ZAC ou activités ? Il indique qu'il n'y a rien en prévision pour l'urbanisme et demande à Madame PRAT si elle est en possession d'informations inconnues de son service. Madame PRAT lui répond par la négative.

- c) inventaire du bois de la VERVILLE

Monsieur PERRET dit qu'il n'y a pas d'inventaire des arbres et précise que la surface concernée est : 6,6 ha.

d) contrat de travail Mademoiselle VARET, professeur
de harpe

Monsieur MONIER annonce qu'un rendez-vous est d'ores et déjà fixé avec Mademoiselle VARET. Il regrette *une telle tempête* pour un dossier qui aurait peut-être été résolu par une *concertation intelligente en évitant une émotion aux élèves et parents d'élèves*.

Monsieur BAZOT confirme que ce professeur est très apprécié des élèves et de la direction du Conservatoire. Embauchée en 2002, avec un contrat à durée déterminé jusqu'en juin 2003, un nouveau contrat lui a été proposé pour la période de septembre 2003 à juin 2004 puisqu'elle donne toute satisfaction. Le problème aujourd'hui, est que cette enseignante refuse de signer son contrat.

Monsieur MONIER précise que la non signature du contrat correspondrait à un refus de poste.

Madame PRAT s'étonne de la situation de Mademoiselle VARET qui pourrait être titularisée.

Monsieur BAZOT répond qu'aux termes de la Loi SAPIN, d'autres professeurs sont susceptibles d'être titularisés prioritairement à Mademoiselle VARET, mais que, *de toutes façons, les opérations sont gelées jusqu'à fin juin*. En effet, à cette date s'achèvera l'étude globale actuellement en cours sur le Conservatoire.

Monsieur REYNAUD relève que la proposition de contrat faite à ce professeur est pénalisante puisque les congés d'été ne sont pas intégrés, donc pas rémunérés puisqu'un contrat s'achève fin juin et un autre débute en septembre.

Il interroge Monsieur BAZOT sur la possibilité légale d'enchaîner 2 CDD et les conditions de réalisation d'une telle situation.

Monsieur BAZOT répond que 2 CDD d'1 an peuvent être faits.

Monsieur REYNAUD objecte que si le poste est pérenne, il n'est plus possible d'enchaîner les CDD ; il faut créer un poste permanent.

Monsieur BAZOT annonce qu'à ce jour le besoin existe. Il n'est pas remis en cause mais que *quatre autres professeurs par le biais de la Loi SAPIN ont obtenu des équivalences et pourraient être titularisés, l'ont demandé, et auxquels il a été répondu que la situation est gelée jusqu'en juin 2004, terme de l'étude du Conservatoire*

Monsieur BAZOT indique que l'objet de cette étude est *d'avoir une visibilité complète sur le statut actuel de l'ensemble des contrats*.

Monsieur MONIER s'engage à faire un point sur ce sujet au prochain Conseil Municipal.

Monsieur CROULLEBOIS interrogé par Monsieur REYNAUD, insiste sur le fait que les compétences de ce professeur ne sont pas remises en cause mais qu'il est nécessaire d'attendre les résultats de l'étude : *je ne vois pas pourquoi après le mois de juin, ce professeur ne serait pas là*.

A la question de Madame PRAT, Monsieur BAZOT annonce que l'étude sera faite par Monsieur Ronan DURAND, adjoint au directeur général des services.

Monsieur REYNAUD fait observer que ce n'est pas la première fois qu'il existe des incompréhensions entre le personnel de l'Ecole de Musique et la municipalité. *La*

communication doit être améliorée ; c'est le rôle de l'adjoint à la culture ; des craintes sont exprimées par les enseignants et par les parents d'élèves.

Madame PRAT ajoute : *un professeur de musique, c'est autre chose qu'un administratif, il faut qu'il motive ses élèves, il ne faut pas attendre jusqu'au mois de juin.*

Monsieur Le Maire affirme qu'un travail va être fait sur la communication tant interne qu'externe.

- Question du groupe Agir pour Mennecey (Monsieur GARRO, Madame COLLET) concernant un problème de stationnement « ventouse » sur le parking à l'entrée du cimetière.

Un dossier de réponses très complet, établi par la Police Municipale, est lu à l'ensemble des élus (*consultable au secrétariat général*) par Monsieur MONIER. Il comporte les éléments suivants :

- constat des difficultés de stationnement à proximité immédiate de l'entrée du cimetière
- l'emplacement incriminé est une extension du trottoir donc tout stationnement est interdit
- plusieurs véhicules sont régulièrement et longuement stationnés sans pour autant être « ventouse » (stationnement ininterrompu de plus de 7 jours)
- plusieurs solutions sont proposées : interdire le stationnement – créer une place pour handicapé – matérialiser 2 places pour tout véhicule – préempter la propriété 5/7 rue du Parc pour y créer un parking d'environ 20 places.

Monsieur MONIER remercie l'agent de la Police Municipale pour la qualité de son rapport et indique qu'une réflexion sera portée sur les solutions suggérées.

- Questions de Monsieur BOUCHERY concernant l'élaboration du PLU

Monsieur MONIER indique que les questions posées sur le PLU par Monsieur BOUCHERY nécessite la compilation de plusieurs documents. L'ensemble lui sera expédié par voie postale.

Madame PRAT demande le détail des thèmes abordés dans le courrier de Monsieur BOUCHERY.

Monsieur MONIER précise qu'il s'agit du compte rendu sur le PLU, la zone des terrains Kappa, le bilan économique de la ZAC de Montvrain, la situation actuelle du PLDU, le nombre de nouveaux permis de construire, le point sur le projet de déviation

Madame PRAT demande à recevoir la documentation qui sera fournie à Monsieur BOUCHERY.

Monsieur Le Maire renvoie Madame PRAT auprès de Monsieur BOUCHERY qui, si il le souhaite, lui en fera communication.

Monsieur REYNAUD interrogé sur cette transmission de documents dit : *Monsieur BOUCHERY est suffisamment adulte pour en décider lui-même.*

❖ **Question orale :**

Monsieur MONIER donne la parole à Monsieur MONTREUIL

Monsieur MONTREUIL souhaite aborder le problème du stationnement dans le centre ville, ceci après avoir rencontré l'ensemble des commerçants qui lui ont fait part des éléments ou interrogations suivants :

- problème de la baisse de fréquentation
- suivi de l'aménagement
- clients qui ne pouvant stationner repartent après avoir averti le commerçant par portable
- l'installation du marché gêne les livraisons aux boutiques

Monsieur MONTREUIL dit que les commerçants se sentent pénalisés par le manque de stationnement qui génère une perte du chiffre d'affaire ; qu'ils protestent contre le changement répété des disques dans la zone bleue par des commerçants eux-mêmes et des employés de la Mairie.

Monsieur MONTREUIL transmet aussi les questions des commerçants : création d'un nouveau parking ? D'un stationnement en épis ? D'un sens giratoire ?

Il fait ensuite le constat du mécontentement des commerçants du centre ville et du manque d'information et de communication, et fait part du souhait des commerçants d'être reçus par Le Maire et les Adjointes compétents sur ce problème pour une meilleure concertation.

Monsieur MONIER remercie Monsieur MONTREUIL et affirme l'importance d'un tel *sondage*, même si le problème est déjà bien connu et que *l'on bute dessus*. Il retient le fait de réunir les commerçants *pour trouver des solutions à des situations pas faciles*.

Monsieur PERRET précise qu'une réunion a été faite en 2003 à la demande des commerçants un lundi soir à 20h et seulement 3 commerçants se sont déplacés. Mais il se dit prêt à refaire une réunion.

Monsieur MONTREUIL espère avoir fait remonter l'information du mieux possible : *les commerçants, il faut essayer de les aider dans notre ville*.

Monsieur PERRET : *Absolument, c'est ce que l'on fait*.

Monsieur MONIER remercie les personnes présentes et lève la séance.

SEANCE LEVEE A : 21 h 30

Joël MONIER
Maire..

.0